



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CANTON D'ÉTAMPES
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE ARRONDISSEMENT D'ÉTAMPES

DELIBERATION n° 01/2025
Conseil municipal de la commune de Fontaine la Rivière
Séance : Jeudi 16 janvier 2025
Convocation : vendredi 10 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize janvier à 19h, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yvon BOUKAYA, le Maire.

Présents : Mr Patrice GUALINA, Mr Jérôme BOURGEOIS, Mr Gérard DUFEUTRELLE, Mr Nicolas PERSIGAND, Mr Henry GATINEAU Mr Yvon BOUKAYA, Mme Sandra DA MOTA, Cédric BONNEFOIS, Bruno PIERRE

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme Sandra DA MOTA

OBJET : AIDES COMMUNAUTAIRES D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT 2025

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de recevoir des subventions nommées « aides communautaires d'aménagement et de développement » par la Communauté d'Agglomération de l'Etampois et du Sud Essonne (C.A.E.S.E.) en vue de réaliser un programme d'actions, éventuellement pluriannuel concourant à L'aménagement, à l'équipement des communes et à leur rénovation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant la nécessité pour la Commune dans le cadre de sa politique relative à l'amélioration du service public, de réaliser les diverses acquisitions suivantes :

- 1 Pose d'un radar pédagogique
- 2 Signalisation verticale et horizontale

Considérant l'opportunité, par la conclusion d'un Contrat Communautaire, de bénéficier de subventions de la part de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois et du Sud Essonne (C.A.E.S.E.) pour le financement de ces opérations,

Considérant le nouveau règlement des aides communautaires d'aménagement et de développement,

DELIBERE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES

Approuve la signature avec la Communauté d'Agglomération de l'Etampois et du Sud Essonne (C.A.E.S.E.) d'un Contrat Communautaire, selon les modalités définies ci-après,

Approuve le programme définitif des opérations suivantes, pour un montant total de 4 224.00€ TTC / **3 520.00 HT** pour l'année 2025.

Sollicite par la Communauté d'Agglomération de l'Etampois et du Sud Essonne (C.A.E.S.E.) Une subvention à hauteur d'environ 50% de la dépense subventionnable, pour un montant de travaux s'élevant à 4 224.00 € TTC / **3 520.00 € HT**. Soit un montant de subvention **1 760.00 € HT**.

Approuve le plan de financement ci-dessous :

AIDE COMMUNAUTAIRE 2025						
INVESTISSEMENTS 2025	Fournisseur	Référence	Dépense HT	TTC	Aide CAESE HT	Fonds Mairie HT
POSE RADAR PEDAGOGIQUE	France ligne	Devis 2501010	1530.00	1836.00	765.00	765.00
SIGNALISATION HORIZONTALE	France ligne	Devis 2412588	1990.00	2388.00	995.00	995.00
totaux			3520.00	4224.00	1760.00	1760.00

Approuve l'échéancier prévisionnel de réalisation des opérations, sur une seule année.

L'ensemble de ces opérations sont réalisées ou seront réalisées sur 2025.

S'engage à réaliser les travaux dans un délai de deux ans maximums à compter de la date du visa par le contrôle de légalité, et selon l'échéancier prévu,

Dit que la Commune prendra en charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations du contrat,

Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention et à signer le Contrat Communautaire et tous documents s'y rapportant,

Dit que les recettes s'y afférant seront imputées en section d'investissement au chapitre 1328 du budget communal sur l'exercice à considérer.

Nombre de membres :

En exercice : 09

Qui ont pris part à la délibération : 09

Pour : 09

Abstentions : 00

Contre : 00

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Fontaine la Rivière

Yvon BOUKAYA, Le Maire

